

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix le 10 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès-Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHENE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, FEDOU, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MALET, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Monsieur MAZEAU donne lecture du compte rendu de la séance du 20 novembre 2009; ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame GENAILLE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif de la commune
- Compte administratif du Service de l'Assainissement
- Orientations budgétaires
- Acquisition d'une propriété foncière
- Renouvellement de la convention d'assistance technique de la DDE (ATESAT)
- Contrat d'entretien des poteaux d'incendie
- Convention avec Veolia pour la facturation de la redevance d'assainissement
- Versement d'une subvention pour les sinistrés d'Haïti
- Création d'un poste
- Rapport du Syndicat des Eaux
- Travaux d'éclairage public rue du Ranch
- Questions diverses

### 1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : COMMUNE - ASSAINISSEMENT

a) **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** :

Recettes de Fonctionnement	1 386 341,66 €
Dépenses de Fonctionnement	1 253 073,85 €
<b>Excédent de Fonctionnement.....</b>	<b>133 267,81 €</b>

Recettes d'Investissement	184 884,92 €
Excédent reporté	<u>408 425,50 €</u>
Total recettes	593 310,42 €
Dépenses d'Investissement	215 388,74 €
<b>Excédent d'Investissement.....</b>	<b>377 921,68 €</b>

**TOTAL des excédents.....511 189,49 €**

**Restes à réaliser**

Dépenses	665 000,00 €
Recettes	236 400,00 €
<i>Besoin de financement = 428 600 €</i>	

L'excédent réel de clôture s'élève à : **82 589,49 €**

**b) BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :**

Recettes d'exploitation	126 547,15 €
Excédent reporté	<u>15 880,00 €</u>
	Total des recettes
	142 427,15 €
Dépenses d'Exploitation	84 478,13 €
<b>Excédent d'Exploitation .....</b>	<b>57 949,02 €</b>
Recettes d'Investissement	154 510,60 €
Excédent Reporté	<u>267 065,25 €</u>
	Total des recettes
	421 575,85 €
Dépenses d'Investissement	48 086,67 €
<b>Excédent d'Investissement.....</b>	<b>373 489,18 €</b>
	<b>TOTAL des excédents.....431 438,20 €</b>

**Restes à réaliser**

Dépenses	392 290,00 €
Recettes	40 600,00 €

*Besoin de Financement = 351 690 €*

L'excédent réel de clôture s'élève à : **79 748,20 €**

*Les Comptes Administratifs 2009 du Budget Principal de la Commune et du Service de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.*

<b>2/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>
------------------------------------

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2010 :

- Diagnostic du réseau pluvial (établissement d'un état des lieux) : 5 000 €
- Vérification annuelle poteaux incendie (36 poteaux : 1 388 €
- Blocs de secours – Remplacement de 29 blocs : 500 €
- Document unique : 4 700 €
- Route de Bazus - trottoirs : 51 000 €
- Réfection du chemin des consorts Fabre : 18 000 €
- Zone 30 au centre du village: 26 000 €
- Etude énergie des bâtiments municipaux : 4 000 €
- Acquisition maison « De Lagarrigue ». : 120 000 €

Prévisions de l'évolution des charges générales : de 344 000 € à 355 000 €

Prévisions de l'évolution des charges de personnel : de 682 000 € à 697 000 €

Emprunt à prévoir pour équiper en matériel la maison des associations et pour l'achat de la maison de Monsieur de Lagarrigue.

<b>3/ ACQUISITION D'UNE PROPRIETE FONCIERE</b>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur de LAGARRIGUE souhaite vendre l'immeuble attenant au Centre Culturel dont il est propriétaire et dont le rez de chaussée nous sert actuellement de dépôt. Il propose un prix de vente de 120 000 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette acquisition qui permettrait d'envisager un développement et un regroupement des activités culturelles. Une demande de subvention sera faite au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

#### **4/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT**

(Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Il conviendrait de renouveler pour 3 ans ce partenariat qui nous permet de bénéficier de conseils dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie. Le montant forfaitaire annuel s'élève à 1000 € environ.

*Accord du Conseil Municipal*

#### **5/ CONTRAT D'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE**

Aujourd'hui le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'assure plus la mission de vérification du bon fonctionnement des appareils de lutte contre l'incendie. Cela relève désormais de notre responsabilité. C'est pourquoi, la Société Véolia a établi une proposition de prestation de vérification du bon fonctionnement, et de l'entretien des poteaux d'incendie situés sur notre territoire.

La rémunération du prestataire s'élève à 33 € H.T. par appareil et par an.

*Le Conseil Municipal donne son accord*

#### **6/ CONVENTION AVEC VEOLIA POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Véolia annonce son nouveau tarif pour le service de recouvrement de la redevance d'assainissement à savoir 1,65 € H.T./facture ( au lieu de 1,80 € en 2009).

Pour rappel, Veolia est le tiers payant qui assure la gestion et le suivi de la facturation des administrés pour cette redevance.

#### **7/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES SINISTRES d'HAÏTI**

Il est proposé de verser une subvention de 500 € en faveur des sinistrés d'Haïti. Le Conseil décide que cette dépense sera inscrite sur le Budget Communal.

#### **8/ CREATION D'UN POSTE**

Il est voté le renouvellement pour 6 mois du poste d'adjoint technique créé en octobre 2009 pour les services techniques.

#### **9/ RAPPORT DU SYNDICAT DES EAUX**

Monsieur DAVID présente le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des cantons Centre et Nord de Toulouse sur le prix et la qualité du service pour 2008.

19 communes sont adhérentes au Syndicat. La population desservie est de 90 558 habitants. Les prélèvements d'eau se font sur les eaux de surface du canal latéral et de la Garonne. Entre les années 2007 et 2008, il a été constaté une baisse de la consommation de 4,72 %.

La facture d'un usager qui consomme environ 120 m<sup>3</sup> par an s'élève à 173,32 € au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et à 176,67 € au 1<sup>er</sup> janvier 2009, soit 1,93 % de hausse.

Le prix théorique du m<sup>3</sup> d'eau sur une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> est de 1,47 €

En 2008, 908 différents contrôles de l'eau ont été faits ; aucun résultat non conforme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le service est exploité en affermage. C'est la société Véolia Eau – Générale des Eaux qui a été désignée délégataire.

## 10/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU RANCH

Monsieur MEDINA présente l'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Electricité pour l'implantation d'un éclairage supplémentaire rue du Ranch. Les travaux consisteraient en la fourniture et la pose d'un candélabre de 5 mètres et la création d'un réseau souterrain de 40 mètres de longueur. La part communale serait au plus égale à 2 778 €H.T.

*Le Conseil Municipal donne son accord*

## 11/ QUESTIONS DIVERSES

### Délimitation de la Ville Intense

Monsieur FEDOU donne le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue le 28 janvier 2010 à Pechbonnieu à laquelle ont été conviés les Maires et délégués du SMEAT des communes du canton.

Suite aux travaux du groupe de travail du SMEAT et en vue d'établir l'évolution souhaitée par les communes à l'échelle du futur SCOT, il est nécessaire de définir notre proposition d'évolution future :

- Transport en commun à un quart d'heure
- Secteur à protéger

Pour cela, il est proposé trois niveaux de densité par hectare à urbaniser :

Cœur d'Agglo	70 logements/hectare	45 emplois	
Hors Agglo	70 logements/hectare	45 emplois	Zone métro
	40 logements/hectare	30 emplois	Gare et Bus
	30 logements/hectare	20 emplois	Transport en commun-Gare - Métro ou bus
Développement mesuré	20 logements/hectare	10 emplois	

Les zones sont définies avec un rayon de proximité de 400 à 600 mètres autour des points de transport.

Il convient de vérifier si les pixels historiques sont conformes au développement futur de nos communes. Sinon le SMEAT doit connaître nos modifications

### **Parcours du Cœur**

Madame CHÊNE présente la journée du Cœur qui aura lieu le 25 avril et à laquelle la communauté de communes participera activement. Les actions de cette journée seront articulées autour de présentations et de conférences et de partenaires et, en particulier, la Maison du Diabète, la Fédération de randonnée, la Sécurité Sociale, des diététiciens.

La mise en place du premier défibrillateur sera effective lors de cette journée thématique.

### **Demande de reprise de la voirie des Demeures d'Ariane**

Les copropriétaires de la résidence des Demeures d'Ariane demandent à la Mairie de reprendre la voirie et des parties communes. Etant donné le fait que cette résidence est une copropriété (et non pas un lotissement) le Conseil Municipal rejette la demande à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée